

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 21 mai 2020



Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 21 mai 2020 à 10h30 à la salle de conférence située au 881 route 117 à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents à la conférence virtuelle tel que prévu et approuvé par décret du gouvernement du Québec en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), madame et messieurs les conseillers, maires(se) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Guy Galipeau
Marc Poirier, délégué
Évelyne Charbonneau
Maurice Plouffe
Steve Perreault
Michel Richard, substitut
Richard Pépin, substitut
Michel Bédard, substitut

Amherst
Arundel
Huberdeau
La Conception
Lac-Supérieur
La Minerve
Montcalm
Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse de la municipalité d'Huberdeau.

Le directeur monsieur Benoit Martel, le chef de division opérations monsieur Mario Levert, la secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe et la secrétaire au greffe madame Caroline Champoux sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDERANT le décret numéro 177-2020 du gouvernement québécois en date du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDERANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 21 mai 2020**



7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 et jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 qui exige que toute assemblée qui doit être publique, soit publicisée de façon à permettre que le public puisse connaître la teneur des discussions;

La présidente, madame Évelyne Charbonneau, souhaite la bienvenue à tous via la plateforme virtuelle *Zoom*, dont la séance sera enregistrée et le lien web de celle-ci sera transmis aux municipalités membres de la Régie afin qu'ils puissent l'incorporer à leur site web. Madame Charbonneau procède à l'ouverture de la séance, il est 10h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-391

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Galipeau
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
résolu unanimement des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2020
4. Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés
5. Varia ou période de questions
6. Levée de la séance

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 21 mai 2020



3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
16 AVRIL 2020**

2020-05-392

Il est proposé par monsieur Michel Richard
appuyé par monsieur Richard Pépin
résolu unanimement des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie
tenue le 16 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS**

2020-05-393

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance
de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par la secrétaire-
trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants
pour effectuer lesdites dépenses;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Galipeau
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
et résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des
sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la
période du 9 avril 2020 au 21 mai 2020, telle que présentée dans le cadre de la
présente séance au montant total de 44 551.37 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 3 avril 2020 au 6 mai 2020: 35 089.93 \$

Liste des comptes à payer : 9 461.44 \$

Pour un total de : 44 551.37 \$

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 21 mai 2020



Pour un total de : 44 551.37 \$

Chèque 1083 à 1109 pour la liste des comptes à payer.

QUE la secrétaire-trésorière soit, et est autorisée à procéder aux paiements desdits comptes.

ADOPTÉE

5. **VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-05-394

Il est proposé par monsieur Michel Richard
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
et résolu unanimement des membres présents;

QUE la présente séance soit levée, il est 10h37.

ADOPTÉE


Évelyne Charbonneau
Présidente


Yanik Lapointe
Secrétaire-trésorière